

B.T.S. MAINTENANCE DES SYSTÈMES

SESSION

Systèmes de production énergétiques et fluidiques systèmes éoliens

Nom / Prénom du candidat	Etablissement de formation / Ville	Académie

Épreuve E6 : Épreuve professionnelle de synthèse

Sous-épreuve E61 – Rapport d'activités en entreprise

*Sous-épreuve U61a ponctuelle : épreuve orale de 25 minutes - Coefficient 1*Fiche
E61a

ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE C 51

⇒ Rédiger des comptes rendus et renseigner les outils de maintenance

Actions liées à l'activité	Indicateurs de performance	non évaluée	0	1	2	3
• Collecter et synthétiser les informations techniques.	• Les informations techniques synthétisées sont nécessaires et suffisantes pour la rédaction.					
• Rédiger un compte rendu, des fiches de suivi, des modes opératoires, etc.	• Les informations sont correctement structurées et consignées. • Les éléments techniques essentiels sont correctement mis en évidence. • Les contraintes rédactionnelles sont respectées (support, format, nombre de pages, style, pagination, sommaire, etc.).					
• Renseigner l'historique et mettre à jour, si nécessaire, la documentation technique, le dossier maintenance, les documents de conduite, etc.	• Les différents documents sont correctement complétés, diffusés et mis à jour. • La GMAO est correctement renseignée.					

ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE C 52

⇒ Présenter une activité de maintenance

Actions liées à l'activité	Indicateurs de performance	non évaluée	0	1	2	3
• Communiquer dans un langage technique adapté au sein d'une équipe.	• L'expression est structurée. • L'expression en anglais et le vocabulaire utilisé permettent une compréhension sans équivoque.					
• Élaborer les documents d'illustration nécessaires à l'exposé.	• Les informations sont transmises de manière concise et précise.					
• Expliciter une organisation, une méthode ou une procédure de maintenance.	• L'organisation, la méthode ou la procédure de maintenance est clairement et rigoureusement décrite, les éléments essentiels sont énoncés.					

Observations de la commission :

La commission d'interrogation du candidat est constituée d'un enseignant (ou formateur) de l'enseignement professionnel, d'un enseignant chargé de l'enseignement de l'anglais et d'un représentant professionnel. En l'absence du représentant professionnel, la commission peut réglementairement assurer l'évaluation.

COMMISSION D'INTERROGATION

Nom / Prénom	Émargement

NOTE :**/ 20**